

# 5

*Les cahiers de la Libre  
Pensée bas-alpine*

2014

soutien:  
1,50 €

## **Le chevalier de La Barre**



# Ecr. l'inf.

Voltaire terminait souvent ses lettres ou ses billets par la formule « **Écrasons l'infâme !** » parfois écrite en abrégé « **Écr. l'inf.** ».

Cette formule rappelait au destinataire qu'il était enrôlé dans l'armée des Philosophes et qu'avec les encouragements de son commandant en chef Voltaire, il devait continuer à mener « le bon combat ». ?

Que recouvrait exactement « l'infâme » dans la formule de Voltaire ? Il s'agissait du combat des Lumières contre l'obscurantisme.

L'« infâme » correspondait au fanatisme, aux superstitions, à tout ce qui s'opposait au règne de la raison.

**Fédération Départementale des Groupes de Libres Penseurs des  
Alpes de Haute Provence**

*Siège social* : rue des Chevriers 04230 Cruis

**☎** : 04 92 71 09 53

**Site départemental** : <http://librepensee04.over-blog.com>

**Courriel** : [librepensee04@orange.fr](mailto:librepensee04@orange.fr)





## Le Chevalier de La Barre

**Le monument La Barre** est un monument laïque qui se situe à Abbeville (Somme), près de la gare, à côté du pont sur le canal de la Somme. Érigé en 1907, par souscription publique, en commémoration du martyr du chevalier de La Barre, condamné et exécuté à Abbeville, en 1766, pour ne pas avoir salué une procession religieuse. Le monument La Barre est encore aujourd'hui un point de ralliement annuel des défenseurs de la laïcité et des libre-penseurs.

À **Abbeville**, en 1902, deux professeurs et deux élèves du lycée d'Abbeville fondent le Groupe La Barre et décident de faire revivre la mémoire du chevalier. Ils déposent le 14 juillet un bouquet à l'endroit du supplice. La Municipalité le fait enlever aussitôt. Cet acte fut à l'origine de la création du groupe La Barre qui organisait une manifestation qui traversait la ville jusqu'à la place de l'exécution.

En juillet 1903, pour poursuivre le geste de 1902, une cinquantaine de personnes déposent une gerbe, qui est elle aussi ôtée immédiatement par la Municipalité.

En 1904, pour la première fois, les organisations ouvrières du Vimeu, musique en tête, s'associent à la Manifestation. Un millier de personnes rendent hommage à la victime de l'intolérance religieuse.

Cette initiative sera poursuivie les années suivantes et culminera le 7 juillet 1907 avec l'inauguration du Monument La Barre, par

15 000 manifestants venus à Abbeville par trains entiers, monument financé par une souscription volontaire de 100 000 billets de tombola à 25 centimes. Le monument a la forme d'une colonne biseautée, sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

"Monument élevé par le Prolétariat à l'Émancipation intégrale de la Pensée humaine".

Le cadre de la « Manifestation La Barre », du monument, près du canal de la Somme, jusqu'à la place de l'exécution, est désormais fixé et perdure jusqu'à aujourd'hui.

Une plaque de bronze y est insérée et représente les tortures infligées au chevalier. Sous cette plaque, on peut lire "En commémo-



ration du Martyre du Chevalier de La Barre supplicié à Abbeville le 1<sup>er</sup> Juillet 1766 à l'âge de 19 ans pour avoir omis de saluer une procession."

À la base est inscrite la date de l'inauguration : « 7 Juillet 1907 ».

Pendant la Première Guerre mondiale, la plaque de bronze fut enlevée, chargée dans un train pour être fondue. Mais un cheminot la cacha dans un ruisseau, où elle fut récupérée après la guerre.

### **La manifestation La Barre**

Pendant une soixantaine d'années, elle sera à la fois un rendez-vous annuel de libre-penseurs, parfois venus de très loin, et la manifestation départementale du mouvement ouvrier organisé et des associations laïques : en 1963 une vingtaine d'organisations - partis politiques et syndicats ouvriers - prennent part à la Manifestation.

En 1986, la Libre-pensée décide de donner de l'importance à la commémoration du 220<sup>ème</sup> anniversaire du martyr de La Barre. Grâce à cette impulsion, la Manifestation La Barre est redevenu un rassemblement laïque exemplaire.



---

### **François-Jean Lefebvre de La Barre**

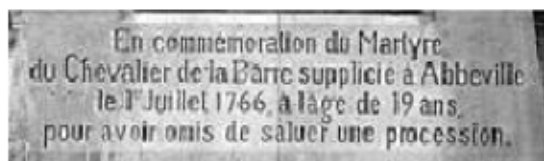
#### **Biographie**

François Jean Lefebvre est né le 12 septembre 1745 à Férolles, à

l'époque dans le diocèse de Paris, et il est baptisé deux jours plus tard, le 14 septembre 1745, en l'église Saint-Germain-d'Auxerre de Férolles. Il est le fils de Jean Baptiste Alexandre Lefebvre, chevalier et seigneur de La Barre, et de Claude Charlotte La Niepce. Ses parents se sont mariés le 29 janvier 1738 en l'église Saint-Germain-d'Auxerre de Férolles. Sa mère mourut alors qu'il avait neuf ans, son père quand il en avait dix-sept.

François Jean Lefebvre est l'arrière petit-fils de Joseph-Antoine Le Febvre de La Barre (1622-1688), qui fut notamment gouverneur de la Nouvelle-France de 1682 à 1685 à la suite du rappel de Louis de Buade comte de Frontenac en France.

Vers l'âge de 17 ans, en 1762, son frère Jean-Baptiste et lui furent envoyés à Abbeville, en Picardie, chez une parente, Anne Marguerite Feydeau, abbesse de Willancourt, après la ruine de leur père qui avait dilapidé une fortune de plus de 40 000 livres, en rentes héritées de son propre père, lieutenant général des armées.



## Contexte historique

### Le contexte national

La seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle fut marqué par la querelle qui opposa les parlements et la monarchie absolue. Les parlements étaient, en outre, vigoureusement opposés à l'*Encyclopédie* et aux philosophes.

De plus, la Bulle Unigenitus (1713), du pape Clément XI, condamnait le jansénisme. Le cardinal de Fleury la rendit exécutoire en France en 1730. Cette condamnation fit gagner du terrain au gallicanisme parmi le clergé catholique en France.

En 1751, le Parlement de Paris interdit la publication de l'*Encyclopédie* qui fut éditée clandestinement. En 1764 parut un livre de petit format, intitulé *Dictionnaire philosophique portatif* sans nom d'auteur qui fut rapidement identifié comme étant l'œuvre de Voltaire et mis à l'Index par le Parlement de Paris.

Dans les années 1760, en France, trois groupes s'opposaient au sujet des prérogatives de la Monarchie absolue : les pro-jansénistes gallicans, les pro-jésuites ultramontains et les philosophes. L'expulsion des jésuites du royaume de France en 1763, marqua la victoire du camp janséniste anti-absolutiste. Cependant, les parlements étaient traversés par ces courants et leurs membres prenaient souvent faits et causes plus ou moins ouvertement pour l'un ou pour l'autre.

### **Le contexte local**

Abbeville, au XVIII<sup>e</sup> siècle, était une ville de 17 000 habitants, siège d'une Élection, d'un Présidial, de la cour de la sénéchaussée de Ponthieu. L'élite locale était divisée politiquement et économiquement en deux clans : les corporations des métiers du textile d'une part et la manufacture des Rames, l'une des plus importantes de la France d'Ancien Régime, appartenant aux Van Robais, d'autre part. A l'échevinage, Duval de Soicourt, maire, défendait les intérêts de Van Robais et Douville, ancien maire, celui des corporations. Le maire exerçait aussi les fonctions de police et de judicature ainsi que le commandement militaire de la ville, avec le titre de lieutenant général du roi en Picardie. C'est dans cette ville qu'éclata en 1766 ce qu'il est convenu d'appeler l'Affaire La Barre.

Les protagonistes de l'affaire étaient tous membres de l'élite locale. Les accusés étaient des jeunes gens qui partageaient les mêmes activités, fréquentaient les mêmes lieux de sociabilité (salle d'armes...), étaient fils de magistrats mais préféraient la carrière militaire. Parmi les inculpés, se trouvaient, Douville fils de l'ancien maire, Gaillard d'Etallonde fils du deuxième président de la cour des Aides, Saveuse de Belleval, fils du lieutenant de l'Élection dont Moïnel était le pupille, La Barre étant le cousin de l'abbesse de Villencourt. Le déroulement de l'affaire laisse à penser que ce petit monde était parcouru de conflits d'intérêts et de préséance.

Simon Nicolas Henri Linguet, « philosophe observateur », installé à Abbeville, depuis septembre 1763, rédigea un *Mémoire sur les canaux navigables*. Ce mémoire sous couvert d'étude technique proposait de réformer l'économie locale en supprimant le monopole



le de Van Robais. Ce faisant, il prenait parti pour l'ancien maire, Douville, contre le maire en charge, Duval de Soicourt.

La mutilation d'un crucifix offrit à Duval de Soicourt l'occasion d'en découdre avec l'autre clan. Il vit dans la publication du mémoire et la mutilation du crucifix un danger pour la société et pour lui-même (sa réélection de maire étant proche). Il n'eut guère d'effort à faire pour en convaincre Omer Joly de Fleury, procureur général du roi au Parlement de Paris, pro-jésuite et grand pourfendeur de l'*Encyclopédie*.

### **Les faits**

Le matin du 9 août 1765, furent découverts, à Abbeville, deux actes de profanation :

- des entailles à l'arme blanche sur le crucifix du pont d'Abbeville et
- un dépôt d'immondices sur une représentation du Christ dans un cimetière d'Abbeville.

Le procureur du roi à la sénéchaussée, Hecquet, alerté par la rumeur publique se rendit sur les lieux et dressa procès-verbal. Des monitoires furent prononcés dans les églises.

Une plainte pour impiété fut déposée et une enquête diligentée.

L'évêque d'Amiens M<sup>sr</sup> Louis-François-Gabriel d'Orléans de la Mothe, présida une cérémonie expiatoire dans laquelle il prononça des paroles désignant les coupables comme s'étant "rendus dignes des derniers supplices en ce monde et des peines éternelles de l'autre".

### **Enquête et arrestation de suspects**

Les soupçons se portèrent sur quelques membres de la jeunesse aisée de la ville connus pour leurs frasques et leurs provocations : le chevalier de La Barre, Moïsnel né en 1749 et Gaillard d'Etallonde né en 1750. Ces jeunes gens s'étaient fait remarquer auparavant en chantant des chansons peu respectueuses de la religion ; ils se seraient même vantés d'être passés devant la procession du Saint-Sacrement sans se découvrir. D'autres fils de bonne famille avaient côtoyé La Barre et participé à ses frasques, parmi eux se trouvait le fils de Pierre-Nicolas Duval de Soicourt, maire d'Abbeville.

Par ailleurs, il se trouvait que le lieutenant du tribunal fiscal d'Abbeville, Dumaisniel de Belleval, avait été éconduit par la cousine du chevalier de La Barre, Madame Feydeau, abbesse de Villancourt. Il en conçut une rancœur qu'il dirigea contre le chevalier.

Les notables abbevillois s'empressèrent de mettre leurs fils à l'abri ainsi que Gaillard d'Etallonde qui se réfugia en Prusse. Il ne restait plus à Abbeville que La Barre sans grand appui familial et Moïsnel, âgé de quinze ans. Confiant et pensant pouvoir bénéficier de la clémence du système judiciaire grâce au prestigieux passé de ses aïeux, le jeune La Barre ne fuit pas.

L'enquête policière et judiciaire fut menée par M. Duval de Soicour, lieutenant de police et maire d'Abbeville. Voltaire écrivit de lui : " il assouvissait sur moi une vengeance personnelle." Non. Il faisait son travail avec une conscience de fonctionnaire qui espère un légitime avancement." Une quarantaine de témoins furent entendus ("j'ai entendu..." ; "on dit que..."), les témoignages portaient le plus souvent sur d'autres faits (attitude irrespectueuse au passage d'une procession etc.), or les témoignages avaient valeur de preuve. Il n'y eut aucun témoin oculaire de la mutilation du crucifix.

La Barre fut arrêté le 1<sup>er</sup> octobre 1765 à l'abbaye de Longvillers et fut détenu au secret à la prison d'Abbeville. Moïsnel reconnu les faits incriminant Saveuse de Belleval et Douville de Maillefeu qui prirent la fuite mais furent arrêtés par la suite. La Barre par contre nia les faits qui lui étaient reprochés. On trouva chez lui un exemplaire du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire et trois livres licencieux ce qui aggrava les soupçons. Cependant, La Barre n'était pas sans soutien, outre sa cousine abbesse, il pouvait compter sur son oncle Louis François de Paule d'Ormesson, neveu et protégé du chancelier Henri François d'Aguesseau, avocat général au Parlement en 1746, pro-jésuite devenu modéré qui rédigea des mémoires en défense.

### **Procès et condamnation**

La machine judiciaire se mit en route en février 1766. Le 28 février 1766, le chevalier de La Barre fut condamné par le tribunal d'Abbeville pour « impiété, blasphèmes, sacrilèges exécrables et

abominables » à faire amende honorable, à avoir la langue tranchée, à être décapité et brûlé. Gaillard d'Etallonde fut jugé et condamné par contumace. Il fut décidé que La Barre serait soumis à la question ordinaire et à la question extraordinaire avant son exécution. Les trois principaux "attendus" du jugement mentionnaient qu'il avait été « atteint et convaincu d'avoir passé à vingt-cinq pas d'une procession sans ôter son chapeau qu'il avait sur sa tête, sans se mettre à genoux, d'avoir chanté une chanson impie, d'avoir rendu le respect à des livres infâmes au nombre desquels se trouvait le dictionnaire philosophique du sieur Voltaire ». La Barre fit appel du jugement.

Pour être exécutoire, le verdict des juges d'Abbeville devait être confirmé par le Parlement de Paris. Le chevalier fut transféré à la prison de la Conciergerie et comparut devant la Grand-Chambre du Parlement de Paris. Il n'eut pas le droit d'être assisté par un avocat. Sur vingt-cinq magistrats, quinze confirmèrent le jugement d'Abbeville, le 4 juin 1766. Moissnel ne fut condamné - du fait de son jeune âge - qu'à l'amende ordinaire.



Plusieurs personnalités dont l'évêque d'Amiens, intervinrent auprès de Louis XV au vu de la minceur du dossier d'instruction et du fait que la sentence avait été rendue en toute illégalité. Louis XIV ayant ordonné en 1666 que le blasphème ne fut plus puni de mort. Mais Louis XV refusa d'user de son droit de grâce.

### **L'exécution**

Le chevalier de La Barre fut supplicié à Abbeville, le 1<sup>er</sup> juillet 1766. Il fut soumis le matin à la question ordinaire, ses jambes furent enserrées entre des ais et l'on enfonça des fers entre les ais et les genoux pour briser les os (supplice réservé aux empoisonneurs et aux parricides). La Barre perdit connaissance, on le ranima et il déclara ne pas avoir de complice. On lui épargna la question extraordinaire pour qu'il eût assez de force pour monter sur l'échafaud.

Il fut conduit sur les lieux de l'exécution, en charrette, en chemise, la corde au cou. Il portait dans le dos une pancarte sur laquelle était inscrit "impie, blasphémateur et sacrilège exécration". Le courage du condamné fut tel qu'on renonça à lui arracher la langue. Le bourreau le décapita d'un coup de hache. Son corps fut ensuite jeté au bûcher ainsi qu'un exemplaire du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire cloué sur le torse. Il était âgé de 19 ans. Le trouble suscité par cette exécution fut tel qu'on renonça à poursuivre les autres accusés.

### **L'intervention de Voltaire**

Malade et absorbé par la défense de la cause de Pierre-Paul Sirven, Voltaire s'impliqua avec retard dans la défense de La Barre. Il écrivit à Damilaville, le 23 juin 1766 : "*Il n'est pas juste de punir la folie par des supplices qui ne doivent être réservés qu'aux plus grands crimes*". Le 7 juillet, il apprit, "*le cœur flétri*", l'exécution d'Abbeville. Le fait que l'on brûla le *Dictionnaire philosophique* en même temps que le malheureux, lui fit craindre l'arrestation. Il partit prendre les eaux à Rolle en Suisse. C'est de là qu'il mena la contre-offensive. En quinze jours, il établit les motivations réelles des juges d'Abbeville, démasqua Dumaisniel de Belleval et ses faux témoins.

Mis en cause dans cette affaire, Voltaire prit fait et cause pour le chevalier de La Barre et ses coaccusés. Il rédigea un premier récit de l'affaire, d'une vingtaine de pages la *Relation de la mort du chevalier de La Barre à Monsieur le marquis de Beccaria* sous le pseudonyme de M. Cassen. Dans ce texte, Voltaire montrait la disproportion qu'il y avait entre la nature du délit - une provocation de jeunes gens - qui dans la loi française n'entraînait plus condamnation à mort - et les conditions horribles de l'exécution. La protestation de Voltaire suffit pour que le Tribunal d'Abbeville mit fin aux poursuites contre les autres prévenus; Moisnel fut libéré. Duval de Soicourt fut démis de ses fonctions.

Il contesta que le chevalier ait été responsable de la dégradation d'un crucifix, La Barre aurait été dans sa chambre, seul, la nuit de la dégradation.

Dans son article "Torture" de l'édition de 1769 du *Dictionnaire*

*philosophique*, Voltaire fit le récit du martyre du Chevalier de La Barre :

*"Lorsque le chevalier de La Barre, petit-fils d'un lieutenant général des armées, jeune homme de beaucoup d'esprit et d'une grande espérance, mais ayant toute l'étourderie d'une jeunesse effrénée, fut convaincu d'avoir chanté des chansons impies, et même d'avoir passé devant une procession de capucins sans avoir ôté son chapeau, les juges d'Abbeville, gens comparables aux sénateurs romains, ordonnèrent, non seulement qu'on lui arrachât la langue, qu'on lui coupât la main, et qu'on brûlât son corps à petit feu ; mais ils l'appliquèrent encore à la torture pour savoir combien de chansons il avait chantées, et combien de processions il avait vues passer, le chapeau sur la tête."*

Voltaire utilisa ses relations pour tenter d'innocenter Gaillard d'Etallonde, qui s'était enfui en Hollande, et le protéger en le faisant engager dans l'armée prussienne.

En juin 1775, parut *Le Cri du sang innocent* ouvrage signé par Gaillard d'Etallonde réfugié à Ferney mais vraisemblablement rédigé par Voltaire qui espérait ainsi la clémence du nouveau roi Louis XVI, en vain.

### **Un symbole**

L'affaire du chevalier de La Barre a constitué, avec l'affaire Calas ou l'affaire Sirven, une nouvelle occasion pour Voltaire et les philosophes des Lumières, au XVIII<sup>e</sup> siècle, de lutter contre l'arbitraire du système judiciaire et notamment des religieux qui sévissait. Comme indiqué précédemment, Voltaire a rajouté à son *Dictionnaire philosophique*, devenu *Questions sur l'Encyclopédie* et considérablement enrichi, un article intitulé « Torture » dénonçant l'excessive répression qu'avait subie le jeune La Barre.

### **Réhabilitation**

La condamnation du chevalier de La Barre s'appuyait sur une interprétation abusive de textes judiciaires et sur la volonté des juges d'Abbeville et du Parlement de Paris de faire un exemple pour contrer l'influence, jugée nuisible, des philosophes.

Le refus de la grâce par Louis XV serait lié au fait que le Parle-

ment de Paris l'avait contraint à accepter l'exécution de Damiens en 1757. N'ayant pu accorder la grâce à un régicide, il ne voulut pas l'accorder à un homme coupable de lèse-majesté divine.

Une Déclaration, datée du 30 juillet 1766, sur le blasphème, ne prévoyait plus la peine de mort.

Le chevalier de La Barre fut réhabilité par la Convention le 25 brumaire an II (15 novembre 1793).

### **Hommage posthume**

La rue du Chevalier-de-La-Barre, à Montmartre, jouxte le Sacré-Cœur.

À **Paris**, en 1897, des francs-maçons du Grand-Orient de France obtinrent l'élévation d'une statue du chevalier de La Barre devant la basilique du Sacré-Cœur, à Montmartre. Déplacée en 1926, square Nadar, la statue fut déboulonnée le 11 octobre 1941.

Le 24 février 2001, le Conseil municipal de Paris décida d'ériger une nouvelle statue du chevalier de La Barre square Nadar. Elle est l'œuvre du sculpteur Ball.

Il existe également une « rue du Chevalier-de-La-Barre » derrière le Sacré-Cœur, entre la rue Ramey et la rue du Mont-Cenis.

Aujourd'hui, le nom, le monument abbevillois et la statue parisienne de cette victime de l'intolérance religieuse demeurent des points de ralliement pour les militants libre-penseurs. Trois associations existent portant le nom du chevalier de La Barre : à Paris, à Abbeville, et la loge maçonnique du Grand Orient de France à Bergerac.



***Pavé La Barre  
à Abbeville***

## Villes ayant une rue ou une place

Abbeville (Somme)  
Albert (Somme),  
Amiens (Somme),  
Apt (Vaucluse),  
Les Arcs (Var),  
Audiernne (Finistère),  
Bègles (Gironde),  
Bellegarde-sur-Valserine (Ain),  
Le Bourget (Seine-Saint-Denis),  
Bray-sur-Somme (Somme),  
Bruay-sur-l'Escaut (Nord),  
Camon (Somme),  
Cayeux-sur-Mer (Somme),  
Courcelles-lès-Lens (Pas-de-Calais),  
La Courneuve (Seine-Saint-Denis),  
Le Creusot (Saône et Loire),  
Drancy (Seine-Saint-Denis),  
Dunkerque (Nord),  
Eu (Seine-Maritime),  
Feuquières-en-Vimeu (Somme),  
Fouquières-lès-Lens, (Pas-de-Calais),  
Fresnes-sur-Escaut (Nord),  
Fressenneville (Somme),  
Friville-Escarbotin (Somme),  
Gamaches, (Somme),  
Graulhet (Tarn),  
Le Havre, (Seine-Maritime),  
Houplines (Nord),  
Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine),  
Liévin (Pas-de-Calais),  
Lille (Nord),  
Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis),  
Longueau (Somme),  
Loos-lez-Lille (Nord),  
Lunel (Hérault),  
Marseille (5<sup>e</sup>),  
Migennes (Yonne),

Mouscron (Belgique),  
Paris (18<sup>e</sup>),  
Les Pavillons-sous-Bois (Seine Saint-Denis),  
Pompierre (Vosges),  
Puteaux, (Hauts de Seine),  
Rantigny (Oise),  
Romans-sur-Isère (Drome),  
Romanswiller (Bas-Rhin),  
Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis),  
Saint-Pol-sur-Mer (Nord)  
Sainghin-en-Weppes (Nord),  
Saint-Aignan (Loir et Cher),  
Saint-Denis (Seine-Saint-Denis),  
Saint-Quentin (Aisne),  
Saint-Saulve (Nord),  
Sevran (Seine-Saint-Denis),  
La Seyne-sur-Mer (Var),  
Somain (Nord),  
Suresnes (Hauts de Seine),  
Templemars (Nord),  
Thouars (Deux-Sèvres),  
Tours (Indre-et-Loire),  
Vanves (Hauts de Seine),  
La Varenne-Saint-Hilaire, (Val de Marne),  
Villepinte (Seine-Saint-Denis),  
Wattignies (Nord),  
Woincourt (Somme),  
Yerres (Essonne)...



## Prix de l'initiative laïque 2013

*L'histoire de la séparation des églises et de l'état racontée au fil du procès du Chevalier de La Barre et de la lutte de ses défenseurs pour sa réhabilitation.*

*Un film hommage au Chevalier de la Barre (1765 - 2005)*



[www.les3viesduchevalier.org](http://www.les3viesduchevalier.org)

*Documentaire de création (1h50)  
de Dominique Dattola*



Supplément au bulletin trimestriel de  
la Fédération Départementale des  
Groupes de Libres Penseurs des  
Alpes de Haute Provence

**Le Mouton Noir**

Directeur de la publication : Marc POUYET